

<http://www.snetap-fsu.fr/La-FSU-recue-au-ministere-de-la.html>



# La FSU reçue au ministère de la Fonction Publique

- Métiers - Infirmi.er.ière - Statuts (titulaire, contractuel) -

Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2012

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**La délégation FSU** était formée de Bernadette Groison secrétaire générale de la FSU, de Béatrice Gaultier et Christian Allemand secrétaires généraux du SNICS et de Sylvie Debord secrétaire générale adjointe du SNETAP.

(Elle était accompagnée d'une délégation UNSA avec Patrick Gonthier secrétaire général adjoint et de Brigitte Accart secrétaire générale du SNIES et de Béatrice Martinez secrétaire générale adjointe)

Nous sommes reçus par M. Vincent Soetemont directeur de cabinet de François Sauvadet ministre de la FP, Pierre Coural conseiller auprès du ministre et par M. Pastor chef de bureau des statuts particuliers et des parcours professionnels à la FP.

La délégation fait une déclaration liminaire sur la nécessité de la parité de carrière dans les 3 Fonctions Publiques.

1] L'option retenue par le Ministère de la Fonction Publique (pour les infirmières du ministère de l'Éducation Nationale, du corps interministériel, des ministères de la santé et de la Défense et pour la Fonction Publique Territoriale.) a été arbitrée le 15 juillet 2011 : on nous annonce que tout le monde pourra aller en catégorie A mais avec des « modalités adaptées »....!

C'est-à-dire qu'il faudrait 10 ans pour que l'ensemble des agents ait accès à la catégorie A et en plus dans le 1er grade (constitué de 2 classes) et dans la 1ère classe !

Pour nous rassurer, il nous est affirmé que le bénéfice des avancées indiciaires serait rapide : 40% des points seront donnés dès la 1ère année, et 50 à 60 points la 2ème année.

Les représentants de l'administration présents insistent sur le fait que c'est la meilleure proposition qu'ils puissent faire ! Ils n'acceptent que de discuter (et même pas assurer) de la rapidité d'accès au grade supérieur !

Leurs chiffres sont de 234 promotions par an pour les 6000 agents de l'Éducation Nationale...!!!

La différence faite avec la FPH est, selon eux, normale car elle est due au fait que les infirmières de la FPH ont abandonné la catégorie active alors que les infirmières de l'État ne monnayeraient rien pour avoir la catégorie A, en bref, voudraient le beurre et l'argent du beurre !!!

2] Les réponses de la FSU :

Si les infirmières de la FPH en perdant la catégorie active sont passés à un âge de départ à la retraite de 60 ans et à un âge de fin de prise en compte de la décote de 65 ans, c'est 62 ans et 67 ans pour les agents de l'état et de la territoriale !

Les infirmières de l'état de la FPT ont déjà un an de retard par rapport à leurs collègues de la FPH... et si en plus, il faut 10 ans pour que l'ensemble du corps intègre pleinement la catégorie A, on est déjà à 11 années de différence... Si cela n'est pas cher payé... Et si en plus, on établit une moyenne, cela fait de toute façon 7 ans. A cela, si on ajoute les mois de retard cumulés par les infirmières recrutées avant 1990 à l'EN, soit 127 mois (c'est-à-dire plus de 10 ans !), les infirmières de l'état ont déjà largement payé....

Faire le choix de mettre tous les agents, quel que soit leur ancienneté et leur âge, dans la 1ère classe du 1er grade, c'est, au vu (à l'Education Nationale) de l'âge moyen (52 ans) des infirmières actuellement dans le grade supérieur, faire en sorte qu'un nombre important d'entre elles n'accèdera pas au grade supérieur...

Dans l'académie de Paris, et au ministère de l'agriculture, il y a beaucoup d'infirmières détachées de la FPH, celles qui demanderont leur intégration à la fonction publique de l'état, passeront automatiquement au-dessus de celles qui y sont déjà et qui auront été si mal reclassées...

Les infirmières de l'Éducation Nationale constituent de 5 % de l'ensemble des infirmières fonctionnaires, même si on y ajoute celles de tous les autres ministères qui sont en nombre très faible, ce changement de catégorie n'a pas une incidence financière très importante, ce n'est pas un problème de budget !

Le prétexte de la pénibilité qui serait le seul lot des agents de la FPH n'est pas acceptable car il fonctionne habituellement dans le sens inverse de manière tout aussi peu honnête : pour quelles raisons en effet, les métiers

les plus pénibles restent bien souvent les plus mal payés ???

C'est aussi ne pas reconnaître la réalité de terrain de ce qui se passe dans les établissements scolaires et autres lieux où travaillent aujourd'hui les agents de l'état, ainsi que la dégradation sociale du pays.

La situation qui va être faite au ministère de l'Agriculture avec des infirmières de la FPH et des infirmières du corps interministériel exerçant les mêmes fonctions dans les mêmes établissements risque d'être explosives si la situation administrative est si différente entre elles !

Au ministère de l'Agriculture, du fait du manque d'assistants sociaux, la charge, la diversité, et les responsabilités sont plus variées et plus importantes encore qu'à [I'EN](#).

Ce que l'on veut, c'est l'ouverture rapide de négociations techniques : nous allons faire une expertise, et dès début janvier, nous voulons une date de réunion. Nous voulons lever l'effet goulet d'étranglement pour l'accès au 2ème grade.

Sylvie Debord, pour le SNETAP-FSU